



« Quiconque s'élève sera abaissé ; et qui s'abaisse sera élevé » (Lc 14, 1.7-11)

APPEL URGENT FÉVRIER 2021

RDC

Parodie de justice, dix ans après...

FLORIBERT CHEBEYA, directeur de la *Voix des sans voix pour les droits de l'Homme* et FIDÈLE BAZANA, chauffeur et assistant, ont disparu dans la nuit du 2 juin 2010 au siège de l'inspection générale de la police nationale à Kinshasa, lors d'un rendez-vous avec John Numbi. Si la dépouille de M. Chebeya a été retrouvée dès le lendemain, celle de Fidèle Banzana ne l'a jamais été.

Grandes étapes d'une mascarade judiciaire

Pour ce crime, le 23 juin 2011, la Cour militaire de Kinshasa-Gombe condamnait en première instance quatre policiers à la peine capitale. Deux d'entre eux- Christian Ngoy et Paul Mwilambwe- étaient en fuite. Un cinquième écopait de la prison à perpétuité. Mais, en avril 2012, la Haute Cour militaire suspendait -sans motif- les poursuites à l'encontre des fugitifs condamnés à mort (dont Christian Ngoy). Le 2 juin 2014, une plainte avec constitution de partie civile était déposée devant la justice sénégalaise sur la base de la loi de compétence extraterritoriale contre Paul Mwilambwe, réfugié au Sénégal. Responsable de la sécurité de l'inspection générale de la police congolaise et témoin-clé de l'affaire, M. Mwilambwe a affirmé avoir vu sur les écrans de vidéosurveillance «*des éléments de la police attendant à la réception, saut[er] sur M. Chebeya et l'étouff[er] avec des sachets plastiques*». Il a ajouté que Fidèle Bazana a été assassiné avant Floribert Chebeya, puis enterré sur le haut plateau de Mitendi. La justice sénégalaise, quant à elle, attendra le 26 août 2014, pour instruire ce crime.

En RDC le 17 septembre 2015, à l'issue d'un procès en appel bâclé, c'est un seul policier, **Daniel Mukalay**, qui sera condamné. Et encore : la sentence capitale à son encontre est commuée en 15 ans de réclusion ! Ceci est perçu comme un « affront » aux familles des victimes et une prime à l'impunité en RDC. A ce jour la justice sénégalaise se tait dans toutes les langues.

Principaux protagonistes

Paul Mwilambwe vit aujourd'hui en Belgique, pour raisons de sécurité. Après l'élection de M. Tshisekedi il a demandé à être extradé vers la RDC, pour « faire toute la lumière » sur le double meurtre. Il accuse Christian Ngoy et le Général John Numbi. Sous sanctions de l'Union européenne depuis 2016, le Général Numbi est associé, entre autres, aux massacres des adeptes de la secte politico-religieuse du Bundu dia Kongo (BDK) de 2007 et 2008 au Bas-Congo. Floribert Chebeya avait mené une enquête minutieuse sur ces



massacres et prouvé l'implication d'un commando de la mort orchestré par de hauts responsables de l'Etat.

Officiellement, Christian Ngoy (ainsi que les policiers qui l'accompagnaient au moment du crime) était en fuite depuis 2011. En fait, M. Ngoy résidait à Lubumbashi. En août 2020, l'ONG congolaise de défense des droits humains *Fondation Bill Clinton pour la paix* indiquait dans un rapport que huit autres policiers «*{ayant) participé physiquement à l'exécution sommaire de F. Chebeya et F. Bazana* » occupaient toujours des fonctions au sein des forces de sécurité dans l'ex-Katanga, en toute impunité.

Le 3 septembre 2020 Christian Ngoy est arrêté. Cet événement constitue une occasion de rouvrir le dossier. Cependant, quatre mois se sont écoulés depuis cette arrestation et la justice congolaise, à l'instar du gouvernement de RDC, fait plutôt montre d'apathie.

Le 29 octobre 2020, Maître Ngomo, l'avocat des familles Chebeya-Bazana, a déposé une plainte complémentaire contre le Général Numbi, en contact avec Christian Ngoy à Lubumbashi, pour recel de malfaiteurs. Depuis le 3 septembre 2020, les autorités restent silencieuses sur le cas de M. Ngoy.

L'arrestation de Christian Ngoy offre l'opportunité de relancer cette affaire. Les veuves des deux victimes vivent aujourd'hui en exil au Canada et en France avec leurs enfants. Elles attendent que le procès soit rouvert et que les commanditaires soient enfin jugés.

(ACAT France)

→ La République démocratique du Congo, en très bref :
2 345 410 km² 84,07 Mio d'habitants Capitale: Kinshasa
Président: Félix Tshisekedi
Pratique de la torture : oui.
Peine capitale : oui, pourtant constitutionnellement interdite.

La RDC a ratifié la Convention contre la torture en 1996.